

Extrait du procès-verbal

À la séance ordinaire du conseil de la Ville de Sutton le 4 octobre 2021, à 19h30, et à laquelle étaient présents le maire Michel Lafrance et les membres du conseil suivants :

Mesdames les conseillères Dominique Parent et Lynda Graham et messieurs les conseillers Daniel Martin et André Forest.

Étaient également présents, messieurs Pascal Smith, directeur général, Jonathan Fortin, greffier et directeur des affaires juridiques, madame Suzanne Lessard, trésorière, monsieur Claude Théberge, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, et madame Isabelle Capmas, coordonnatrice des communications.

Postes #3 et #4 vacants.

2021-10-413

ADOPTION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT QUE la *Politique sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sutton* actuellement en vigueur a été adopté le 1^{er} mai 2017, et ce, conformément à la résolution numéro 2017-05-199;

CONSIDÉRANT QUE ladite politique est venue à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont obtenu le soutien d'une conseillère en gestion des ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la mise à jour et négociation de la *Politique sur les conditions de travail des employés cadres de la Ville de Sutton*;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la nouvelle *Politique sur les conditions de travail des employés cadres* présentée par le comité de négociation, laquelle politique a été acceptée par les cadres puisqu'il s'agit d'une modification de leur condition de travail;

Sur la proposition de André Forest
Appuyé par Lynda Graham
IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la *Politique sur les conditions de travail des employés cadres*, telle que présentée au conseil et **D'APPLIQUER** rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 l'indexation de la grille salariale, ainsi que tout autre condition rétroactive.

D'AUTORISER l'utilisation des revenus supplémentaires de l'année 2021 afin de pourvoir à la présente dépense.

Adoptée à l'unanimité